

Eau et assainissement

Actualité du 29 août 2024 : Dépassement de la limite de qualité sans incidence sur la consommation

La Communauté de Communes est compétente en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur 54 communes de son territoire.

Pour celles-ci, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif est déléguée à :

➤ **EAUX D'ALBÂTRE** (filiale de EAUX DE NORMANDIE) sur 50 communes : Anglesqueville-la-Bras-Long, Auberville-la-manuel, Autigny, Bertheauville, Bertreville, Blossenville-sur-Mer, Bosville, Bourville, Brametot, Butot-Venesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Crasville-la-Mallet, Crasville-la-Rocquefort, Drosay, Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturiere, Gueutteville-les-Grès, hautot-l'Auvray, Héberville, Ingouville-sur-Mer, La Gaillarde, Le Bourg-Dun, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Malleville-les-Gres, Manneville-es-Plains, Néville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Colombe, Sasseville, Sotteville-sur-Mer, Veauville-les-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Vittefleury.

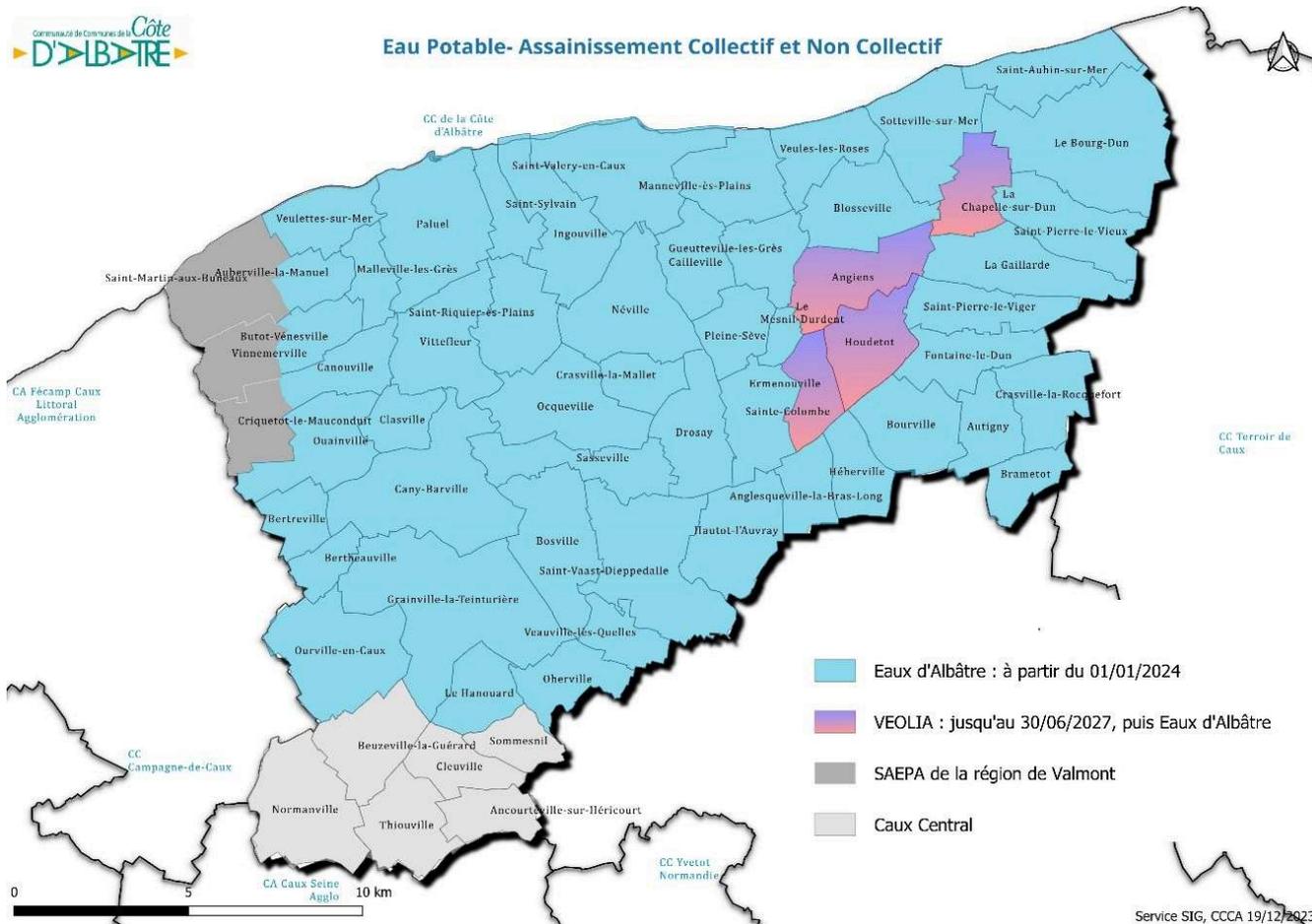
➤ **VEOLIA** sur 4 communes : Angiens, Ermenouville, Houdetot et La Chapelle-sur-Dun.

Pour les communes restantes, ces dernières sont adhérentes au :

➤ **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central** pour 6 communes : Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-la-Guéraud, Cleuville, Normanville, Sommesnil et Thiouville.

➤ **Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Valmont** pour 3 communes : Criquetot-le-Mauconduit, Saint-Martin-aux-Buneaux et Vinnemerville.

EAUX D'ALBÂTRE	VEOLIA
<p>Par internet : eaux-d-albatre.toutsurmoneau.fr</p> <p>Par téléphone : 0 977 408 467 <i>Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h</i></p> <p>Urgences techniques 24h/24 : 0 977 428 467</p> <p>Accueils</p> <p><u>Locaux « Eaux d'Albâtre »</u> ZI du District – Impasse des Chaluts 76450 SASSEVILLE</p> <p>Par téléphone : 02.35.57.21.67</p> <p><i>Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h</i> <i>Le mardi et le vendredi de 14h30 à 16h30</i></p> <p><u>Maison France Services</u> 40 rue Charles Lescane 76740 FONTAINE-LE-DUN</p> <p><i>Le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30</i></p>	<p>Par internet : www.service-client.veoliaeau.fr</p> <p>Par téléphone : 0 969 395 634 <i>Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h</i></p> <p>Urgences techniques 24h/24 : 0 969 395 634</p> <p>Accueil</p> <p><u>Locaux Veolia Eau</u> Route de l'Escarpe, BP 52 76200 DIEPPE</p> <p><i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h</i></p>



LES MISSIONS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Suivi et pilotage des contrats de délégation des services publics** d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif : Eaux d'Albâtre (50 communes) - Veolia (4 communes)
- **Interface entre les usagers et les délégataires** des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif
- **Attribution de subventions** dans le cadre de réhabilitation d'assainissements non collectifs (ANC),
- **Réalisation de travaux** sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement pour le compte de la Collectivité : travaux neufs, de renouvellement et de réhabilitation
- **Protection de la Ressource en Eau** : élaboration de programme de protection des captages d'eau et suivi renforcé de la qualité des eaux captées

QUESTIONS / RÉPONSES

Que doit faire un particulier en cas : de problèmes liés à sa facture d'eau ou d'assainissement ? de problèmes techniques ?

Contactez le service client du délégataire de la commune concernée.

Que doit faire une commune en cas de problèmes sur les réseaux d'eau ou d'assainissement ?

Contactez le service client du délégataire de la commune concernée.

En cas de difficultés à joindre le délégataire ?

Contactez le service Eau Assainissement par téléphone au 02.35.57.85.00 ou par mail à eau@cote-albatre.com

Que propose la Communauté de Communes pour la réhabilitation des installations d'ANC ?

- Une subvention à hauteur de 5.000 € par installation
- Un rôle de conseils

Quelles démarches effectuer pour obtenir l'attribution de la subvention ANC ?

- En faire la demande par mail auprès du service Eau Assainissement de la Communauté de Communes à : eau@cote-albatre.com
- Ou contacter directement le service par téléphone au **02.35.57.85.00**

LIENS UTILES

Pour prendre connaissance des éléments diffusés lors de la réunion publique, cliquez ici

: <https://cote-albatre.fr/news/votre-quotidien/Nouvelle-delegation-de-service-public-Eau-et->

Assainissement--Eaux-d-Albatre-

Vous êtes client EAUX D'ALBÂTRE ? Pour tout savoir sur votre contrat, cliquez ici : eaux-d-albatre.toutsurmoneau.fr

Vous êtes client VEOLIA ? Pour tout savoir sur votre contrat cliquez ici : www.service-client.veoliaeau.fr